



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/063
Direction territoriale du Havre

La Société CNMP LH, 58 rue du Général Chanzy, SIREN 950 771 436 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située Chaussée des Gares Maritimes sur la commune du Havre. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société CNMP LH ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-113 portant sur la dépendance susvisée le 13 décembre 2024.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une surface de 3 772 m².

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 1^{er} janvier 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-113 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.